



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DE GRÈVE

## # sp01

## PROCÈS-VERBAL (Adopté): 22 OCTOBRE 2015

1899 personnes ont signé les listes de présence lorsque l'Assemblée générale s'ouvre à 12h32

### 0.0 Procédures

Hadrien Daigneault-Roy (Sciences humaines – Questions internationales) propose l'ouverture de [l'Assemblée générale spéciale de grève A15-sp01 de ce 22 octobre 2015](#)

Marie Chalifoux (Arts et lettres - Langues) appuie

Adoptée à l'unanimité

### 0.1 Praesidium

Maude Bélanger (Sciences humaines – Action sociale et média) propose **Stéphanie Thibodeau comme présidente de cette Assemblée générale spéciale et Julien Crête-Nadeau comme secrétaire, Frédéric Desbien comme gardien du senti, Axl comme animateur salle 2, Alexandre salle 3 et Jean-François salle 4**

Marilou Provost (Techniques de travail social) appuie

Adoptée à l'unanimité

### 0.2 Ordre du jour

Marie Chalifoux (Arts et lettres - Langues) propose l'ordre du jour tel qu'affiché

#### 1.0 Grève

##### 1.1 Plénière

##### 1.2 Modalités

##### 1.3 Vote

#### 2.0 Levée

Marie-Soleil Lafortune-Quirion (Spécialisation audiovisuel) appuie

Adoptée à l'unanimité

### 1.0 Grève

Hadrien daigneault-Roy (Sciences humaines – Questions internationales) propose un huis-clos des gardiens de sécurité, des médias, des administrateur-trice-s et la non publication dans le procès-verbal des noms des membres qui proposent et appuient les propositions

Christophe Bourdeau (Sciences humaines – Regards sur la personne) appuie

Philippe Nazair (DEC intensif en informatique) amende en ajoutant à l'exclusion des deux membres étudiants du Conseil d'administration du Cégep du Vieux Montréal

Raphaël Grijalva-Lavallée (Sciences humaines – Regards sur la personne)

Adopté à majorité

Gabriel Caron (Sciences humaines – Regards sur la personne) amende d'ajouter au huis-clos toute intervention sur Spotted CVM – 2 sur Facebook

David Ricard (Techniques d'intervention en loisir) appuie

Adopté à majorité

Principale amendée

**un huis-clos des gardiens de sécurité, des médias, des administrateur-trice-s, à l'exclusion des deux membres étudiants du Conseil d'administration du Cégep du Vieux Montréal, de toute intervention sur Spotted CVM – 2 sur Facebook, et la non publication dans le procès-verbal des noms des membres qui proposent et appuient les propositions**

Adoptée à majorité

## 1.1 Plénière

XXX XXX propose **de limiter les interventions lors de cette plénière à 2 minutes**

XXX XXX appuie

Adoptée à majorité

XXX XXX propose **une plénière de 45 minutes**

XXX XXX appuie

XXX XXX amende pour 30 minutes

XXX XXX appuie

XXX XXX demande la question préalable

Adoptée à majorité des deux tiers

Amendement battu à majorité

XXX XXX amende que la plénière soit de 45 minutes sans possibilité de prolonger la plénière à la fin des tours d'intervention

XXX XXX appuie

Battu à majorité

Retour sur la principale

XXX XXX demande la question préalable

Jugée irrecevable par le Présidium, car il n'y a pas eu 5 interventions

Principale non amendée adoptée à la majorité

13h54 : début de la plénière

14h39 : fin de la plénière

XXX XXX propose **la fin des tours d'intervention déjà aux micros**

XXX XXX appuie

Adoptée à majorité

Fin de la plénière constatée à 14h55

## 1.2 Modalités

XXX XXX propose les modalités suivantes:

### 1. Spécifiques à la Technique de Soins Infirmiers

- ✓ Attendu qu'il est stipulé dans le code de déontologie de l'OIIQ (Ordre des Infirmières Infirmiers du Québec), qu'il est primordial d'assurer la sécurité des patient-e-s ainsi que la qualité des soins, que les étudiant-e-s en formation régulière et en formation continue doivent remplir minimalement 60% des heures de pratique personnelle pour assurer la réussite des stages et du même coup pouvoir réussir leur session;
- Considérant que les étudiant-e-s en 6e session du programme ont une date limite fixe pour faire l'ESP (Examen de Synthèse de Programme) qui est conditionnel à l'engagement comme CEPI (Candidat-e à l'Exercice de la Profession Infirmière) ainsi qu'à l'Examen Professionnel de l'OIIQ (Ordre des Infirmières Infirmiers du Québec);

- Considérant que le Cégep du Vieux Montréal subit des mesures d'austérité majeures et qu'il serait souhaitable que l'administration évite des frais de location à l'externe;
  - ❖ Que l'AGECVM exige que l'administration permette aux étudiant-e-s en technique de soins infirmiers (180.A0) d'avoir accès au local 10.67 afin d'effectuer les heures de pratique préalables aux stages.
  - ❖ Advenant le cas contraire, que l'administration s'engage à fournir un autre local conforme aux normes de la CSST;
  - ❖ Que l'AGECVM revendique l'espace nécessaire pour les cours magistraux question d'accorder aux étudiant-e-s du programme, les cours théoriques et pratiques préalables aux stages ainsi que des locaux permettant les examens de synthèses de programmes de 6e session aux dates prévues.
2. Que les grévistes aient accès au CÉGEP durant la grève;
  3. Que la grève n'affecte pas la tenue des stages, donc que certains cours préalables aux stages soient maintenus;
  4. Que les étudiant-e-s aient accès aux laboratoires pour du travail autonome et, qu'en ce sens, il y ait un-e responsable de la supervision du matériel par programme technique, à condition qu'ils-elles ne soient pas des professeur-e-s;
  5. Que la Gribouille reste ouverte;
  6. Que tous les locaux du bloc sportif restent accessibles;
  7. Que les équipes sportives puissent poursuivre leurs activités selon les horaires déjà prévus;
  8. Que les étudiant-e-s inscrit-e-s aux activités culturelles puissent continuer leurs activités sans entraves et aient accès à un local de pratique;
  9. Que les activités culturelles en lien avec des organismes communautaires soient maintenues;
  10. Que l'administration nous donne accès aux gymnases ou tout autre espace jugé adéquat pour tenir nos assemblées générales en temps de grève si lock-out il y a;
  11. Que les étudiant-e-s de Technologies de génie électrique, 6ème session, aient accès au matériel audiovisuel et aux locaux nécessaires à la réalisation du projet de fin de session (incluant le comptoir audiovisuel)

XXX XXX appuie

XXX XXX amende d'ajouter :

12. Que les étudiante-s de Technologie Génie Électrique : Audiovisuel de 3ème session aient accès à une salle de spectacle hors de l'école afin de remplir leurs obligations envers l'école primaire de St-Arsène (Spectacle de Noël).

XXX XXX appuie

Adopté à majorité

XXX XXX amende d'ajouter :

13. Que ce maintienne le raid poétique qui aura lieu lors des 2 prochaines semaines (activités culturelles très intéressantes gratuites axées sur la poésie, littérature, rencontres, etc)

XXX XXX appuie

Adopté à l'unanimité

XXX XXX demande la question préalable

Jugée irrecevable par le Présidium, car il n'y a pas eu 5 interventions

Principale telle qu'amendée

## Modalités

### 1. Spécifiques à la Technique de Soins Infirmiers

- ✓ **Attendu qu'il est stipulé dans le code de déontologie de l'OIIQ (Ordre des Infirmières Infirmiers du Québec), qu'il est primordial d'assurer la sécurité des patient-e-s ainsi que la qualité des soins, que les étudiant-e-s en formation régulière et en formation continue doivent remplir minimalement 60% des heures de pratique personnelle pour assurer la réussite des stages et du même coup pouvoir réussir leur session;**
- **Considérant que les étudiant-e-s en 6e session du programme ont une date limite fixe pour faire l'ESP (Examen de Synthèse de Programme) qui est conditionnel à l'engagement comme CEPI (Candidat-e à l'Exercice de la Profession Infirmière) ainsi qu'à l'Examen Professionnel de l'OIIQ (Ordre des Infirmières Infirmiers du Québec);**

- Considérant que le Cégep du Vieux Montréal subit des mesures d'austérité majeures et qu'il serait souhaitable que l'administration évite des frais de location à l'externe;
  - ❖ Que l'AGECVM exige que l'administration permette aux étudiant-e-s en technique de soins infirmiers (180.A0) d'avoir accès au local 10.67 afin d'effectuer les heures de pratique préalables aux stages.
  - ❖ Advenant le cas contraire, que l'administration s'engage à fournir un autre local conforme aux normes de la CSST;
  - ❖ Que l'AGECVM revendique l'espace nécessaire pour les cours magistraux question d'accorder aux étudiant-e-s du programme, les cours théoriques et pratiques préalables aux stages ainsi que des locaux permettant les examens de synthèses de programmes de 6e session aux dates prévues.
2. Que les grévistes aient accès au CÉGEP durant la grève;
  3. Que la grève n'affecte pas la tenue des stages, donc que certains cours préalables aux stages soient maintenus;
  4. Que les étudiant-e-s aient accès aux laboratoires pour du travail autonome et, qu'en ce sens, il y ait un-e responsable de la supervision du matériel par programme technique, à condition qu'ils-elles ne soient pas des professeur-e-s;
  5. Que la Gribouille reste ouverte;
  6. Que tous les locaux du bloc sportif restent accessibles;
  7. Que les équipes sportives puissent poursuivre leurs activités selon les horaires déjà prévus;
  8. Que les étudiant-e-s inscrit-e-s aux activités culturelles puissent continuer leurs activités sans entraves et aient accès à un local de pratique;
  9. Que les activités culturelles en lien avec des organismes communautaires soient maintenues;
  10. Que l'administration nous donne accès aux gymnases ou tout autre espace jugé adéquat pour tenir nos assemblées générales en temps de grève si lock-out il y a;
  11. Que les étudiant-e-s de Technologies de génie électrique, 6ème session, aient accès au matériel audiovisuel et aux locaux nécessaires à la réalisation du projet de fin de session (incluant le comptoir audiovisuel)
  12. Que les étudiante-s de Technologie Génie Électrique : Audiovisuel de 3ème session aient accès à une salle de spectacle hors de l'école afin de remplir leurs obligations envers l'école primaire de St-Arsène (Spectacle de Noël).
  13. Que ce maintienne le raid poétique qui aura lieu lors des 2 prochaines semaines (activités culturelles très intéressantes gratuites axées sur la poésie, littérature, rencontres, etc)
- Adoptée à l'unanimité

### 1.3 Vote

XXX XXX propose

#### Considéran

- ✓ Considérant nos mandats anticapitalistes, anticolonialistes, antiextractivistes et féministes;
- ✓ Considérant la lutte que mène l'AGECVM contre les mesures d'austérité destructrices que nous impose le gouvernement libéral;
- ✓ Considérant que le total des compressions recensées depuis 2014 par l'IRIS (Institut de recherche et d'information socio-économiques) s'élève à la hauteur de 3 931 827 000 \$;
- ✓ Considérant que le Cégep du Vieux Montréal subit la compression de 2,2 millions de dollars pour la seule année 2014-2015 et que cette compression s'inscrit dans une compression de 5,5 millions de dollars au cours des cinq dernières années;
- ✓ Considérant que ces mesures d'austérité s'inscrivent dans une politique de marchandisation de l'éducation et contribuent à transformer les institutions du savoir en lieux visant la stricte formation de travailleurs et travailleuses utiles au marché;
- ✓ Considérant que toutes ces compressions s'attaquent directement aux femmes, par le biais de la détérioration de leurs conditions de travail, le saccage des services publics, dont elles sont bénéficiaires de façon plus importante que les hommes, ainsi que par la négation totale du droit de grève par la Loi sur les services essentiels où les femmes sont les plus nombreuses à en être affectées;

- ✓ Considérant que les personnes trans/non-binaires sont parmi les plus démunies de notre société et que l'austérité gouvernementale ne fait qu'aggraver leurs conditions de vie;
- ✓ Considérant que les coupures dans les services de santé se font plus durement sentir dans les régions éloignées des grands centres urbains, les mesures d'austérité s'attaquent violemment aux populations autochtones par, entre autres, le biais de la détérioration des soins de santé;
- ✓ Considérant que les projets en cours et futurs d'extractivisme sont une grossière injure envers les peuples autochtones, et que ces projets s'inscrivent dans une perspective de saccage de l'environnement et de ces terres volées pour renflouer les coffres de l'État colonialiste au détriment de ces peuples;
- ✓ Considérant que les coupures dans les divers secteurs publics ont un effet dévastateur sur les personnes les plus marginalisées, en renforçant les inégalités sociales, et que beaucoup de ces personnes sont racisées;
- ✓ Considérant que les coupes en santé, en éducation, dans les centres d'aide à l'emploi, entre autres, ne font qu'aggraver les conditions de vie et de travail des personnes en situation de handicap ainsi que celles des personnes atteintes de maladies mentales;
- ✓ Considérant qu'il est impératif de montrer une opposition massive au gouvernement dans la perspective d'une véritable lutte sociale;
- ✓ Considérant l'arrogance du gouvernement face aux revendications des travailleuses et travailleurs de la fonction publique et parapublique, notamment en refusant une hausse de salaire;
- ✓ Considérant les conditions de travail déplorables que les travailleuses et travailleurs de l'État se font infliger par le gouvernement libéral;
- ✓ Considérant le décret imminent qui imposera un contrat de travail à la fonction publique et parapublique en plus de supprimer tous leurs moyens de contestation;
- ✓ Considérant la répression judiciaire et les sanctions économiques importantes auxquelles les travailleuses et travailleurs de l'État font face en ne respectant pas le décret;

### **Mandats**

- ❖ Que l'AGECVM tienne une grève de solidarité avec les autres syndicats du collège (professeur-e-s, employé-e-s, professionnel-le-s, interprètes) pour chaque grève tenue par ces dits syndicats;
  - ❖ Que l'AGECVM tienne 5 jours de grève suite à:
    - l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec d'un décret forçant le retour au travail de travailleuses et travailleurs de la fonction publique ou parapublique  
ou
    - l'atteinte d'un plancher de 20 000 étudiant.e.s ou travailleuses et travailleurs adoptant un mandat de grève générale illimitée.
  - ❖ Que l'on tienne une Assemblée générale de reconduction de grève au courant des cinq jours.
  - ❖ Qu'à la suite d'un décret, l'AGECVM organise une action de blocage, pendant les cinq jours de grève, avec les autres syndicats locaux et nationaux.
- 
- ✓ Considérant que le conseil d'administration du Cégep du Vieux Montréal a déposé le 30 septembre dernier un budget équilibré, épongeant un déficit de plus de 900 000 \$, par le déboursement des soldes et une augmentation des droits de toutes natures de 15 \$, passant ainsi la facture une fois de plus à la population étudiante;
  - ✓ Considérant que cette augmentation s'inscrit dans une perspective d'utilisateur utilisatrice-payeur payeuse;
  - ✓ Considérant le mandat d'escalade des moyens de pression contre cette hausse adopté en assemblée générale régulière plus tôt cet automne;
  - ❖ Que l'AGECVM tienne une journée de grève le 23 octobre ayant les mêmes modalités que celles adoptées plus tôt.
- 
- ✓ Considérant la journée de grève prévue le 28 octobre par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE);



## - Assemblée générale A15-sp01

- ✓ Considérant qu'au cours de cette journée, près de 14 000 enseignant-e-s du préscolaire, du primaire, du secondaire ainsi que de la formation professionnelle et aux adultes dans les régions de l'Outaouais et de Montréal seront en débrayage;
- ❖ Que l'AGECVM tienne une journée de grève le 28 octobre 2015 ayant les mêmes modalités que celles adoptées plus tôt.
- ❖ Que l'AGECVM tienne une journée de grève le 5 novembre 2015 ayant les mêmes modalités que celles adoptées plus tôt et participe massivement à la manifestation nationale de l'ASSÉ (Association pour une solidarité syndicale étudiante).
- ❖ Que, dans les sept jours suivant un décret forçant le retour au travail des travailleuses et travailleurs de la fonction publique et/ou parapublique, l'AGECVM démontre sa solidarité et organise une manifestation de soutien.

XXX XXX appuie

XXX XXX amende :

l'atteinte d'un plancher de 30 000 étudiant-e-s ou travailleuses et travailleurs adoptant un mandat de grève générale d'au moins trois jours

XXX XXX appuie

XXX XXX sous-amende de remplacer grève générale d'au moins trois jours par grève générale reconductible d'au moins trois jours

XXX XXX appuie

Battu à majorité

XXX XXX sous amende de remplacer grève générale d'au moins trois jours par grève générale illimitée (idem que proposition de départ !!!)

XXX XXX appuie

Battu à majorité

XXX XXX sous amende d'ajouter consécutifs après d'au moins trois jours

XXX XXX appuie

Adopté à majorité

Amendement tel que sous amendé

l'atteinte d'un plancher de 30 000 étudiant-e-s ou travailleuses et travailleurs adoptant un mandat de grève générale d'au moins trois jours consécutifs

XXX XXX demande la question préalable

Adoptée à la majorité des deux tiers

Amendement adopté à la majorité

XXX XXX propose que la proposition principale telle qu'amendée soit votée à bulletin secret en Assemblée générale délibérante

XXX XXX appuie

XXX XXX demande la question préalable

Adoptée à la majorité des deux tiers

Proposition battue à la majorité

**XXX XXX proposition privilégiée que Frédéick Desbiens anime la salle 1**

**XXX XXX appuie**

**Adoptée à l'unanimité**

XXX XXX proposition privilégiée de scinder la principale en trois blocs :

1<sup>er</sup> bloc



## - Assemblée générale A15-sp01

- ❖ Que l'AGECVM tienne une grève de solidarité avec les autres syndicats du collège (professeur-e-s, employé-e-s, professionnel-le-s, interprètes) pour chaque grève tenue par ces dits syndicats;
- ❖ Que l'AGECVM tienne 5 jours de grève suite à:
  - l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec d'un décret forçant le retour au travail de travailleuses et travailleurs de la fonction publique ou parapublique
  - ou
  - l'atteinte d'un plancher de 30 000 étudiant.e.s ou travailleuses et travailleurs adoptant un mandat de grève générale d'au moins trois jours consécutifs.
- ❖ Que l'on tienne une Assemblée générale de reconduction de grève au courant des cinq jours.
- ❖ Qu'à la suite d'un décret, l'AGECVM organise une action de blocage, pendant les cinq jours de grève, avec les autres syndicats locaux et nationaux.

### 2<sup>ème</sup> bloc

- ❖ Que l'AGECVM tienne une journée de grève le 23 octobre ayant les mêmes modalités que celles adoptées plus tôt.

### 3<sup>ème</sup> bloc

- ❖ Que l'AGECVM tienne une journée de grève le 28 octobre 2015 ayant les mêmes modalités que celles adoptées plus tôt.
- ❖ Que l'AGECVM tienne une journée de grève le 5 novembre 2015 ayant les mêmes modalités que celles adoptées plus tôt et participe massivement à la manifestation nationale de l'ASSÉ (Association pour une solidarité syndicale étudiante).
- ❖ Que, dans les sept jours suivant un décret forçant le retour au travail des travailleuses et travailleurs de la fonction publique et/ou parapublique, l'AGECVM démontre sa solidarité et organise une manifestation de soutien.

Battue à majorité

Principale telle qu'amendée

### **Mandats**

- ❖ **Que l'AGECVM tienne une grève de solidarité avec les autres syndicats du collège (professeur-e-s, employé-e-s, professionnel-le-s, interprètes) pour chaque grève tenue par ces dits syndicats;**
- ❖ **Que l'AGECVM tienne 5 jours de grève suite à:**
  - **l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec d'un décret forçant le retour au travail de travailleuses et travailleurs de la fonction publique ou parapublique**
  - ou**
  - **l'atteinte d'un plancher de 30 000 étudiant.e.s ou travailleuses et travailleurs adoptant un mandat de grève générale d'au moins trois jours consécutifs.**
- ❖ **Que l'on tienne une Assemblée générale de reconduction de grève au courant des cinq jours.**
- ❖ **Qu'à la suite d'un décret, l'AGECVM organise une action de blocage, pendant les cinq jours de grève, avec les autres syndicats locaux et nationaux.**
- (...)
- ❖ **Que l'AGECVM tienne une journée de grève le 23 octobre ayant les mêmes modalités que celles adoptées plus tôt.**
- (...)
- ❖ **Que l'AGECVM tienne une journée de grève le 28 octobre 2015 ayant les mêmes modalités que celles adoptées plus tôt.**
- ❖ **Que l'AGECVM tienne une journée de grève le 5 novembre 2015 ayant les mêmes modalités que celles adoptées plus tôt et participe massivement à la manifestation nationale de l'ASSÉ (Association pour une solidarité syndicale étudiante).**
- ❖ **Que, dans les sept jours suivant un décret forçant le retour au travail des travailleuses et travailleurs de la fonction publique et/ou parapublique, l'AGECVM démontre sa solidarité et organise une manifestation de soutien.**



# - **Assemblée générale A15-sp01**

---

Adoptée à majorité (Vote à mains levées avec une majorité claire en faveur de ces mandats, constatable dans les quatre salles)

## **2.0 Levée**

XXX XXX propose la levée de l'Assemblée générale spéciale de grève [A15-sp01](#)

XXX XXX appuie

Adoptée à l'unanimité

**Levée constatée à 17h02**